



Affichage d'un Règlement de copropriété

Par **jacques22**, le **15/03/2017 à 16:05**

Bonjour,

En quoi l'affichage d'un RC sur une porte privée donnant sur une partie privative dans une copropriété est-elle illégale?!

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **15/03/2017 à 16:16**

Bonjour,

L'affichage du RC dans une copropriété est facultatif, option au demeurant rarement exercée. Un particulier peut donc coller ce qu'il veut sur sa porte hors les cas de trouble à l'ordre public (photo de femme/homme/enfant nus....)

Ne pas confondre avec l'affichage sur un panneau d'information, des activités du CS ou de quoi renseigner en permanence les copropriétaires...

Par **jacques22**, le **16/03/2017 à 08:42**

bonjour et merci,

et sur une porte donnant sur une partie commune?

Par **morobar**, le **16/03/2017** à **08:49**

Lorsqu'on affiche une note d'information à destination des résidents, mieux vaut l'installer sur un lieu de passage.

Une copropriété est toujours d'apparence semblable à l'image des résidents.

Bien tenue si les résidents ont cette volonté.

Par **jacques22**, le **16/03/2017** à **13:53**

merci bien